

ATTESTATION D'OCTROI D'UN PRET PASS-FONCIER®
 Cette attestation ne vaut pas offre de prêt

Le dispositif PASS-FONCIER®, prévu par les articles R. 313-19-1 I et R. 313-20-1 I du code de la construction et de l'habitation, permet aux ménages primo-accédants d'acquérir leur logement neuf à usage de résidence principale en allégeant le coût initial de l'acquisition et en étalant dans le temps la charge de financement de l'opération.

Le projet d'accession à la propriété de M..... (Préciser l'identité du bénéficiaire) portant sur l'acquisition ou la construction d'un logement neuf situé sur le territoire de.....(Nom de la commune) (code INSEE :) à (Préciser l'adresse du futur logement), pour un nombre de personnes destinées à occuper le logement de.....personnes, a été examiné par le CIL/CCI..... qui accepte de lui accorder un prêt PASS-FONCIER® et a émis l'offre de prêt correspondante / et va émettre l'offre de prêt correspondante¹.

Critères d'éligibilité

L'accédant bénéficiaire du prêt PASS-FONCIER® a dûment justifié remplir les trois conditions cumulatives permettant d'en bénéficier, à savoir :

- **être primo accédant de sa résidence principale** au sens de la réglementation du nouveau prêt à 0% de l'État ;
- **justifier de ressources des personnes destinées à occuper le logement, au titre de l'avant-dernière année précédant la date de d'octroi du prêt PASS-FONCIER®**, soit les ressources de l'année....., satisfaisant aux conditions d'éligibilité au prêt social de location accession (PSLA) ;
- **bénéficiaire d'une aide à l'accession sociale à la propriété** attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales ou par un groupement de collectivités territoriales du lieu d'implantation du logement, dans les conditions mentionnées au b) de l'article R. 318-10-1 du code de la construction et de l'habitation.

Condition de versement des fonds

Les fonds seront versés, après acceptation par M.de l'offre de prêt émise par le CIL/CCI et sous réserve de la réalisation effective de l'opération, par le CIL/CCI.....entre les mains de Maître....., notaire à....., qui assurera l'établissement de l'acte authentique d'acquisition du bien immobilier².

Engagement sur l'honneur

L'accédant soussigné atteste sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas déposé de dossier de demande de prêt ACCESSION du 1% Logement pour le financement de l'opération et est informé(e) qu'en vertu de l'article R. 313-20-1 II du code de la construction et de l'habitation, le prêt PASS-FONCIER® n'est pas cumulable avec un prêt ACCESSION. Il (elle) atteste également n'avoir pas déposé d'autre dossier de demande d'octroi d'un PASS-FONCIER® auprès d'un CIL/CCI tiers, que ce soit sous forme de prêt ou de portage foncier.

Il (elle) certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé(e) des conséquences qui pourraient découler d'une fausse déclaration. Le CIL/CCI se réserve le droit de contrôler l'exactitude des informations communiquées par l'accédant.

Information de l'accédant

L'accédant est informé que le dispositif de sécurisation dont il est susceptible de bénéficier dans le cadre du PASS-FONCIER® comprend une garantie de relogement et une garantie de rachat du logement, dont les conditions d'application sont fixées par l'arrêté du 10 août 2009, publié au *Journal Officiel* du 12 août 2009.

Bénéficiaire

CIL/CCI

Date et signature
 (Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Date et signature

¹ Dispositions à adapter en fonction de la date de l'émission de l'offre, concomitante ou postérieure à l'établissement de l'attestation.

² Dispositions à adapter en fonction des conditions de déblocage des fonds prévues dans les conditions particulières de l'offre de prêt.